

Paris,
Le 11 avril 2013

Interdiction de recevoir en stage professionnel les étudiants du centre universitaire Fernando Pessoa (UFP France)

La FNO rappelle qu'en absence d'agrément de l'UFP à dispenser la formation d'orthophoniste en France, tant de la part du gouvernement portugais que du gouvernement français, les étudiants du centre universitaire Fernando Pessoa ne peuvent être considérés comme étudiants en orthophonie et ne peuvent être reçus en stage auprès de professionnels, sous peine de poursuites pour ces derniers.

La Fédération Nationale des Orthophonistes tient à rappeler qu'il n'est pas autorisé pour des orthophonistes de recevoir des stagiaires qui ne seraient pas étudiants en orthophonie.

Recevoir des stagiaires qui ne seraient pas étudiants dans l'un des 17 centres de formation reconnus en France, ou en cours de stage pour l'obtention de la reconnaissance de leur diplôme européen et donc de leur autorisation d'exercice, constitue une violation du secret professionnel et contrevient à l'arrêté définissant le statut de maître de stage en orthophonie, article D4341-7 du code de la Santé publique.

Plus d'informations sur www.fno.fr